



RESULTAT DU VOTE
Présents ou représentés : 25
Abstentions : 0
Voix favorables : 25
Voix défavorables : 0

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 30/09/2025

DELIBERATION
n° CA 2025 – 32-b

*Compte rendu des décisions prises par le président
en application des délégations consenties par le conseil d'administration
(Cabinet du président)*

Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment l'article 14 des statuts annexés,

Vu la délibération du conseil d'administration du 8 juin 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

Article unique :

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, prend acte des décisions dont la liste est annexée à la présente délibération.

Le président du conseil d'administration,



Hugues KENFACK

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 30/09/2025
DELIBERATION n° CA 2025 – 32-b
Compte rendu des décisions prises par M. le président
en application des délégations consenties par le conseil d'administration
(Cabinet du président)

| Date de la décision ou de la signature du contrat | Matière | Numéro du centre financier | Objet |
|--|--|---------------------------------------|--|
| 10/06/2025 | Autres contrats, conventions, accords | | Convention cadre de partenariat renforcé pour organiser les modalités de concertation et d'articulation entre l'EPE université Toulouse Capitole et l'ISDAT |